

# PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Dossier : PC 004 218 21 00002

Date de dépôt : 07/05/2021

Bénéficiaire(s) : M MAIRE JEAN-PIERRE

**Nature du projet :** Création d'un abri voiture, d'une terrasse et d'un sas d'entrée avec modification de façades

**Surface de plancher :** 9.3 m<sup>2</sup>

**Superficie du terrain :** 1309.00000 m<sup>2</sup>

## Informations supplémentaires :

RÉFÉRENCE CADASTRALE : A1103, A0608 ( L'ADRECHON - CHÂTEAU-GARNIER - 04170 THORAME-BASSE)

AFFICHÉ LE 10/05/2021

## Le dossier peut être consulté à cette adresse :

MAIRIE  
LE VILLAGE

04170 THORAME BASSE

### Droit de recours:

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, sous peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).